



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 17 SEPTEMBRE 2025 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DE STATIONNEMENT Rue du Lac aux fées

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 16.09.2025, par l'entreprise ADA Réseaux, 130 rue Gustave Eiffel 45770 SARAN
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées sans ouverture de tranchées sis rue du Lac aux fées -18250 Henrichemont, à compter du 18.09.2025 pendant 15 jours calendaire ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise ADA Réseaux, 130 rue Gustave Eiffel 45770 SARAN afin de permettre le bon déroulement des travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées sans ouverture de tranchées ; Rue du Lac aux fées - 18250 Henrichemont, à compter du 18.09.2025 pendant 15 jours calendaire ;

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit sis rue du Lac aux Fées – 18250 Henrichemont à compter du 18.09.2025 pendant 15 jours calendaire.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250917-2025-74-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2025

Publié sur le site de la commune le 17.09.2025

Le Maire,
Gilles BUREAU

